



Critères de recevabilité de l'inscription en thèse ISI suite au PV (ISI) du 14 Septembre 2022

- Critères fixés par la commission ISI pour les titulaires du diplôme d'ingénieur

- Score = (moyenne du Bac + la somme des moyennes* des années en cycle d'ingénieur**) > 48
- Pas plus d'un redoublement en formation supérieure
- En cas de rattrapage, seule la moyenne de la session principale sera prise en compte dans le calcul du score.

* En cas de redoublement, la moyenne de l'année redoublée est comptée
** Moyenne de la dernière année sans PFE
Pour les ingénieurs : seul le cycle d'ingénieur est compté

- Critères fixés par la commission ISI pour les titulaires du diplôme de maîtrise

- Score = (moyenne du Bac + la somme des moyennes des 4 années de la maîtrise* + la somme des moyennes du master de recherche**) > 84
- Pas plus d'un redoublement en formation supérieure
 - En cas de rattrapage, seule la moyenne de la session principale sera prise en compte dans le calcul du score.

* En cas de redoublement, la moyenne de l'année redoublée est comptée
** Moyenne de la dernière année sans PFE

- Critères fixés par la commission ISI pour les titulaires du diplôme de master LMD

Score = (moyenne du Bac + la somme des moyennes de la licence* + la somme des moyennes du master de recherche**) > 72

- Pas plus d'un redoublement en formation supérieure
- En cas de rattrapage, seule la moyenne de la session principale sera prise en compte dans le calcul du score.

* En cas de redoublement, la moyenne de l'année redoublée est comptée

** Moyenne de la dernière année sans PFE

- Critères fixés par la commission ISI pour les titulaires du diplôme de master ancien régime

Concernant les anciens diplômés, le candidat doit fournir un justificatif attestant sa motivation et ses premières activités en R&D (papier, rapport, brevet, etc.)